



Communiqué de presse



Bordeaux, le 13 février 2018

La rougeole entraîne un décès : mobilisons-nous pour stopper l'épidémie

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a été informée par le CHU de Poitiers du décès d'une patiente atteinte de la rougeole. Cette annonce renforce la nécessité, pour l'ensemble de la population, de vérifier rapidement sa vaccination, seul moyen de stopper l'épidémie.

La rougeole a entraîné des complications graves chez cette patiente. Elle a été accueillie au CHU de Poitiers le 1er février, puis a été orientée compte tenu de son état de santé en service de réanimation le 2 février. Elle n'était pas vaccinée contre cette maladie.

L'ARS partage la douleur de la famille et renforce sa mobilisation pour lutter contre l'épidémie de rougeole qui sévit dans la région depuis le mois de Novembre 2017.

L'épidémie de rougeole persiste en Nouvelle-Aquitaine

269 cas de Rougeole sont confirmés ce jour. **66 cas, soit 1 rougeole sur 4 nécessite actuellement une hospitalisation et 4 patients ont dû être transférés en réanimation dont 1 est décédé⁽¹⁾**. L'épidémie touche à l'heure actuelle la Gironde, la Vienne et quelques cas ont été déclarés dans les Landes, en Pyrénées-Atlantiques, Dordogne, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Haute-Vienne. Près de 90% des cas n'étaient pas ou mal vaccinés (2 doses nécessaires).

La rougeole n'est pas une maladie bénigne, notamment pour les nourrissons et les adultes et peut entraîner des complications respiratoires (pneumopathies) et neurologiques (méningo-encéphalite) **pouvant avoir des conséquences très graves. Cette maladie est très contagieuse** : 1 personne atteinte peut contaminer jusqu'à 20 personnes.

Pour stopper l'épidémie : une seule solution, la vaccination !

L'Agence régionale de santé demande à toute la population de vérifier sa vaccination et, en cas de doute, se faire vacciner

Seuls des médicaments pour soulager les symptômes de la rougeole peuvent être administrés, **car il n'existe malheureusement pas de traitement pour soigner cette maladie.**

Par contre, il existe **un vaccin qui peut limiter la propagation cette maladie** et éviter des complications graves pouvant conduire à des événements dramatiques.

Pour cela, **il est impératif de vérifier votre statut vaccinal** car seule la vaccination peut vous protéger, mais aussi protéger les autres (notamment les enfants de moins de 1 an et les personnes immunodéprimées qui ne peuvent pas bénéficier de la vaccination).

En cas de doute, si vous et/ou votre enfant :

- n'êtes pas vaccinés,
- n'avez reçu qu'1 dose du vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) pour les personnes nées après 1980,
- il n'y a pas de trace de vaccination dans le carnet de santé (ou si vous avez perdu votre carnet de santé),
- et vous ne savez pas si vous avez déjà contracté la rougeole.

Dans tous ces cas, **consultez rapidement votre médecin pour vous faire vacciner.**

En période d'épidémie, il est préférable de vacciner sans réaliser de sérologie. **Une attention particulière devra être portée par toutes les personnes en contact avec des collectivités d'enfants ou des personnes malades.**

En cas de contact avec une personne atteinte de rougeole, les personnes non immunisées (non vaccinées, 1 seule dose de vaccin ou incertitude sur le statut vaccinal) peuvent **éviter la maladie en se faisant vacciner dans les 72 h** suivant le contact.

La couverture vaccinale en Nouvelle-Aquitaine est actuellement insuffisante pour faire face à cette épidémie : selon les données de Santé publique France, elle varie de 70,8 % à 81 % selon les départements quand l'Organisation Mondiale de la Santé recommande une couverture de 95 %.

Le vaccin qui protège contre la rougeole est le ROR (rougeole, oreillons et la rubéole). Il était jusqu'à l'obligation vaccinale entrée en vigueur en 2018 (pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018) seulement recommandé dès la petite enfance à 12 et 18 mois (2 doses). **Il peut être rattrapé à tout âge**, si le doute existe ou si les 2 doses n'ont pas été administrées.

Quels sont les symptômes de la rougeole ?

3 signes doivent alerter :

- **La température** (fièvre supérieure à 38,5°C),
- **La toux, le nez qui coule, des yeux rouges et larmoyants** (conjonctivite),
- **Des boutons rouges** (d'abord sur la tête et le visage puis sur le reste du corps) **et des lésions dans la bouche**.

Les personnes ayant la rougeole peuvent la transmettre depuis la veille des premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après l'apparition des boutons. **Les symptômes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact** avec la personne atteinte de la rougeole.

Des mesures barrières d'hygiène sont recommandées : aérer régulièrement les pièces, se laver régulièrement les mains, en cas d'infection limiter les déplacements et porter un masque.

Si vous pensez avoir la rougeole, il est très important d'en avvertir les professionnels ou établissements de santé amenés à vous prendre en charge afin qu'ils puissent mettre en place les mesures barrières d'hygiène (comme le port du masque) au sein de leurs équipes et dans les salles d'attente, **pour éviter de contaminer les personnes autour de vous**.

(1) Données Santé publique France

Les moyens mis en œuvre en réaction à l'épidémie par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Depuis la déclaration de l'épidémie, en décembre 2017, de nombreuses actions ont été mises en œuvre par l'Agence régionale de santé ainsi que des Etablissements de santé ayant pris en charge des cas de rougeole.

✓ Eviter la propagation du virus :

- Dès le diagnostic de cas dans les centres hospitaliers, des mesures ont été prises pour éviter au maximum la propagation du virus (filière dédiée à la prise en charge des cas de rougeole, mesures sanitaires strictes pour éviter de multiplier les contacts).
- Une recherche des cas contacts a été menée autour de chaque patient atteint au sein de l'établissement. Cette investigation est également réalisée, par les équipes de l'ARS et de la Cire (Santé publique France), auprès des personnes atteintes de rougeole et non hospitalisées. Elles mettent tout en œuvre pour identifier les personnes ayant pu être infectées, les informer du risque et leur proposer de vérifier leur statut vaccinal.

✓ Diffuser l'information et les messages de prévention :

L'ARS a relayé très largement les messages de sensibilisation et de prévention auprès de tous les partenaires de santé de Nouvelle-Aquitaine ainsi que le système scolaire :

- Les établissements de santé, les médecins généralistes, pharmaciens et les pédiatres de la région sont informés de cette épidémie et pourront, dès qu'un cas se présente, le déclarer à l'ARS pour le suivre d'un point de vue épidémiologique et réduire le risque de contaminer d'autres personnes.
- Les centres de protection maternelle et infantile (PMI) de la région ont été informés et ont reçu une procédure spécifique concernant la conduite à tenir pour les enfants de moins de 1 an qui ont été en contact avec un cas confirmé.
- Les Rectorats ont été informés de la situation et doivent relayer les supports d'information de l'ARS* à l'ensemble des établissements scolaires de la région.
- Les 41 Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) de la région sont informées pour favoriser la prise en charge vaccinale des plus démunis.
- Les réseaux d'assurance maladie ont également été informés de l'épidémie.
- Une information des mairies est également en cours, afin qu'elles puissent relayer l'information.

* Des informations et supports de prévention à télécharger et diffuser sur :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Contacts presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
ars-na-communication@ars.sante.fr

Tél : 05 47 47 31 45



Des informations complémentaires sur la vaccination sur :
www.vaccination-info-service.fr